

« POUR LES AVEUGLES

PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**
et
**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

L'Assemblée générale du 13 février. — Nos Pensions. — Les Améliorations à notre situation actuelle. — Election au Conseil d'Administration. — Groupements régionaux. — Mise au point d'un article paru dans la Gazette de *Touche-à-Tout*.

Notes et Informations

Nota. — Les Cotisations. — Le Comité d'Action. — Majorations pour enfants. — Pupilles de la Nation. — Pensions des veuves des militaires de carrière. — La pension des aveugles d'avant-guerre. — Échange des billets de banque allemands donnés aux prisonniers. — École de rééducation. — Le Dimanche à la « Familiale ». — Bulletin Bibliographique. — L'Ami des Aveugles.

Chronique de « l'U. A. G. »

Entre nous. — Procès-verbaux des Conseils d'Administration du 24 décembre 1920 et 15 janvier 1921. — Compte rendu de la Section des Masseurs du 31 décembre 1920. — Notes. — Lettres de Camarades. — Listes des aveugles de guerre par département (*suite*).

Administration :

au Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor, PARIS (1^{er})

TÉLÉPH. : Central 44-88

80-F-604

COMITÉ DE PATRONAGE

M. le général MAUNOURY, président;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire de l'« U. A. G. »;
M. le général BALFOURIÉ, président de l'Association Valentin Haüy;
M. BARTHOU, député, ancien président du Conseil, ministre de la Guerre;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat;
Mme Marthe BRANDÈS, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIGDELY CARTER, secrétaire général du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre;
M. Paul DE CASSAGNAC, député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française, président de « Pour le Foyer du Soldat Aveugle »;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. le colonel FABRY, député;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY, directrice-fondatrice de l'imprimerie pour les aveugles de guerre « La Roue »;
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon;
M. le comte de GRAMMONT, président de l'« Aide aux Soldats Aveugles »;
Miss GRASS HARPER, représentante de la Croix-Rouge américaine;
Miss WINIFRED HOLT, présidente du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre;
Mme Léopold KAHN, présidente, fondatrice de l'École de massage des soldats aveugles;
Mme Géo KESSLER, présidente du « Permanent Blind Relief War Fund incorporated »;
M. KRUG;
Mme LÉGRAND, vice-présidente de la Familiale.
M. LUGOL, député;
M. le général de MAUD'HUY, député;
M. E. MEYER, conseiller d'Etat;
M. le docteur MORAX, président de la Société « Les Ateliers d'Aveugles »;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député.
M^e HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
M. VALLON, Inspecteur Général des Services extérieurs du Ministère des Pensions;
M. VALLERY-RADOT, président honoraire de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles »;
M. Constant VERLOT, député, président de la Conférence des Œuvres d'Aveugles;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de médecine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : GOUBIN.
Vice-Présidents : ROY Georges, GUDÉFIN, BOIS.
Secrétaire général : BERTRAND.
Membres : ALBERT, AMAR, ANTOINE, ARNAULT, AUBIN, BARDOUX, BOUDANT, BOURGUIGNON, CONAN, DELAGE, DUFOURC, ECAL, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMANT LÉLOUP, NOIREAUX, ROY René, SIGAULT, TOUDOURI, WEBBER.

Assemblée Générale du 13 Février

La rédaction du Bulletin fait tous ses efforts pour que celui-ci vous parvienne avant la prochaine Assemblée générale. Bien que nous ne soyons nullement certains de la date de sa parution, nous mettons néanmoins un article au sujet de cette Assemblée pour vous donner quelques détails complémentaires.

Vous trouverez dans le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 15 janvier, que nous insérons un peu plus loin, le détail des dispositions prises quant au fonctionnement de cette Assemblée.

Néanmoins, nous rappelons ici l'ordre du jour établi qui est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- I. Lecture du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 1920;
- II. Lecture du rapport financier pour l'exercice 1920;
- III. Lecture du rapport des commissaires aux comptes;
- IV. Vote du budget pour l'exercice 1921;
- V. Compte rendu au sujet de la reconnaissance d'utilité publique;
- VI. Proposition des modifications aux statuts;
- VII. Organisation régionale;
- VIII. Elections: a) Nomination des commissaires aux comptes;
b) Nomination des délégués pour la modification des statuts demandée par l'Administration.
- IX. Questions diverses.

NOTE DU SECRÉTARIAT

Les premières rangées de bancs de la salle seront exclusivement réservées aux camarades et non à leurs guides. Les rangées suivantes pourront être occupées par les camarades qui désirent garder leurs guides près d'eux. Nous rappelons qu'il serait désirable que chaque membre aveugle ne vienne accompagné que par une seule personne.

À l'entrée de la salle, le personnel des bureaux demandera à chacun son nom et sa carte d'identité (celle des chemins de fer à double barre rouge ou celle de membre de l'Union). Ne vous vexez pas de cette petite formalité; elle aura simplement pour but de savoir le nombre exact des aveugles qui seront dans la salle et de permettre la re-

mise à chacun d'entre vous des divers jetons qui vous serviront à voter chaque fois qu'il y aura lieu.

Nous prions instamment tous les camarades qui peuvent venir à cette Assemblée générale de le faire. L'U. A. G. manifesterà une fois de plus sa force morale et la solidarité puissante qui unit tous ses membres.

Le compte rendu de l'Assemblée générale, ainsi que le rapport définitif, paraîtront *in extenso* dans le Bulletin de mars.

NOS PENSIONS

Au mois de décembre dernier, quand nous eûmes reçu la plus grande partie des circulaires que nous avions adressées le 1^{er} décembre, nous avons dressé une liste générale qui comprenait 942 noms d'aveugles dont la pension n'était pas liquidée. Cette liste fut immédiatement portée au Ministère des Pensions.

Le Ministre a fait étudier la situation de chacun des aveugles que nous avons signalés. Ils furent classés par catégorie et le 10 janvier le Ministre nous faisait retourner notre liste avec, pour chacun de nos camarades, la situation exacte du dossier de liquidation de pension. Immédiatement, nos bureaux ont adressé une lettre à tous les intéressés, et, vers le 20 janvier, vous deviez tous être informés par nos soins de votre situation exacte en tant que pensionnés.

Pour un grand nombre d'entre vous, les titres définitifs avaient bien été envoyés aux sous-intendants militaires, mais, soit par suite d'un changement d'adresse non déclaré ou non transmis, soit pour raisons diverses, la remise n'en avait pas été faite et ces titres dormaient dans des dossiers inconnus.

Des ordres ont été donnés par le Ministre pour que ces liquidations soient terminées d'urgence.

Pour d'autres, le titre était à la signature du Ministère des Finances et il doit sortir sous peu de jours.

Un certain nombre sont à la revision, et des ordres ont été également donnés pour que la liquidation soit rapidement menée, ainsi que pour ceux dont nous venons de parler.

Enfin, le reste de nos camarades signalés auraient vainement attendu leurs titres définitifs ou tout au moins les auraient désirés longtemps. Du fait du manque de renseignements, le Ministère ne pouvait pas établir ou compléter leurs dossiers.

Grâce à notre travail, un questionnaire a été envoyé à chacun d'eux à leur adresse exacte, et, comme les autres, ils auront bientôt entre les mains le titre auquel ils ont droit.

Voici donc 942 nouveaux camarades qui, dans un temps relati-

vement court, vont s'ajouter à la liste déjà longue de ceux d'entre nous qui sont débarrassés du cauchemar de la liquidation. Plus de papiers à remplir, plus de feuilles à signer, plus cette angoisse de voir des trimestres pendant lesquels on se demandait si les titres provisoires seraient là à temps ou si le titre définitif arriverait pour permettre de toucher la pension qui assurerait le lendemain la subsistance de la famille.

Des camarades, évidemment dans une situation privilégiée, nous ont reproché d'avoir constitué dans nos bureaux une succursale du Ministère des Pensions. Franchement, nous prenons cela comme un compliment. Nous serons parfaitement heureux d'avoir ainsi agi quand, tous, vous nous aurez dit: « J'ai mon titre définitif, j'ai touché mon arriéré ». D'ici là, nous n'arrêterons pas notre pression, nous continuerons les démarches, les demandes de renseignements, les réclamations, persuadés que nous sommes de rendre service à tous et particulièrement à ceux de nos camarades qui, peu versés dans ces questions compliquées, sont loin de tout centre de renseignements et comptent sur l'U. A. G. à juste raison pour les tirer d'embarras.

Une fois de plus, nous faisons appel aux sentiments de bonne camaraderie de chacun pour nous prévenir quand sa situation de pension sera définitivement réglée.

Les Améliorations à notre situation actuelle

Quand la liquidation des pensions sera terminée, nous ne considérerons pas que nos efforts dans cet ordre d'idées doivent s'arrêter. Nous poursuivrons la réalisation de divers points qui rendront équitable la loi des pensions telle qu'elle est appliquée actuellement. Dès maintenant, et continuant en cela le travail commencé par le Conseil d'administration en 1920, votre Conseil actuel a repris les demandes formulées par son prédécesseur et il travaille de façon à faire aboutir les revendications suivantes:

6.000 francs de pension, c'est bien, c'est très bien comme base. Mais cette égalité qui constitue un minimum pour tous, ou plus exactement la pension nécessaire pour les plus favorisés parmi les grands mutilés, c'est-à-dire les célibataires en bonne santé, cette égalité, disons-nous, ne doit pas subsister dans l'avenir. Certains d'entre nos camarades, privés de la vue, ont également perdu leurs bras. D'autres ont autour d'eux une nombreuse famille à laquelle il faut assurer le pain quotidien, et vous savez tous qu'élever des enfants coûte cher. Aussi, voici ce que nous voulons obtenir en plus des 6.000 francs:

1^o Pour les très grands mutilés, c'est-à-dire pour ceux dont l'invalidité dépasse 100 %, nous voulons qu'on ajoute à la pension de

6.000 francs une suspension allant par tranches de 200 francs, par degré d'invalidité supplémentaire jusqu'à l'invalidité totale du mutilé et ne s'arrêtant pas au dixième degré, c'est-à-dire à la suspension de 100 %.

Ainsi, un camarade qui aura une invalidité totale de 250 % devra obtenir une suspension de 3.000 francs.

2° *Pères de famille.* — Nous demandons que l'on nous accorde ce qui nous avait été promis, c'est-à-dire une majoration de 500 francs par enfant âgé de moins de 18 ans, et non 200 francs ainsi que cela existe actuellement.

Nous demandons que ces deux points aient rappel depuis le 1^{er} juillet 1920.

3° Un certain nombre d'entre nous ont servi le pays pendant un nombre d'années quelquefois nombreuses avant la guerre. Nous avons demandé qu'à l'ensemble global de toute pension ou indemnité qui reviennent à un soldat se trouvant exactement dans les mêmes conditions de blessure et de charges de famille, on ajoute purement et simplement la pension de retraite ou la pension proportionnelle qui correspond à leurs années de service.

4° Enfin, le Conseil a demandé que les allocations temporaires dont nous bénéficions depuis le 1^{er} juillet soient attribuées définitivement et avec les améliorations que nous venons d'énumérer.

5° Un dernier point, voté par 11 voix contre 3, sera également soutenu: c'est celui du maintien du principe de l'échelonnement dans chaque grade.

D'ailleurs, dans les comptes rendus du Conseil d'administration insérés dans ce Bulletin, vous trouverez le détail de la discussion.

Il nous a semblé que tout ceci résumait exactement les doléances de la masse des aveugles au point de vue pension. Les nombreuses lettres qui nous sont parvenues à ce sujet ne font pas de doute, et nous sommes certains que chacun d'entre vous trouvera ici la satisfaction aux justes réclamations qu'il a faites, soit qu'il nous les ait écrites, soit simplement qu'il les ait formulées dans sa pensée.

Nous nous occupons également des points spéciaux, tels que la pension des aveugles blessés en service avant la guerre, et ceci fait l'objet d'autres articles du Bulletin.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actuellement, il y a deux places dans le Conseil d'administration, par suite de la démission de deux d'entre nos camarades: le commandant Sallerin et Bocquet.

Conformément à l'article 5 de nos statuts, le Conseil doit procé-

der lui-même à la nomination de deux membres qui sera soumise à la ratification de l'Assemblée générale de décembre 1921.

Ce conseil, par mesure de justice, a décidé à l'unanimité de signaler à tous les membres de l'Union cette double vacance. De cette façon, les membres qui étaient candidats aux dernières élections pourront, s'ils le veulent, maintenir leur candidature pour un de ces deux sièges.

D'autre part, les camarades, membres de l'Union, désireux d'entrer au Conseil d'administration, pourront également faire acte de candidats.

Vous êtes priés d'adresser votre inscription à nos bureaux avant le 5 mars. La liste établie à ce moment-là de tous les candidats sera proposée à la séance suivante du Conseil d'administration.

GROUPEMENTS RÉGIONAUX

La question des groupements régionaux est toujours à l'étude, et, comme on vous l'a lu, reste à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale. Il nous semble de plus en plus nécessaire de constituer ces groupements. Le Conseil d'administration s'en occupe. Néanmoins, il est désirable que ceux d'entre vous qui ont des idées particulières sur cette question les fassent connaître au Secrétariat de l'« U. A. G. ». Elles seront utiles pour notre travail, et très probablement elles serviront de directives au Conseil d'administration.

Mise au point d'un article paru dans la Gazette de Touche-à-Tout

La Gazette de *Touche-à-Tout*, journal rédigé par Mme Polliot-Bouchart et adressée par ses soins à plusieurs centaines de camarades de l'Union des Aveugles de Guerre, publiée dans son numéro de janvier 1921 un article contenant un certain nombre d'erreurs, de contre-vérités, que le Conseil d'administration de l'U. A. G. laisserait bien volontiers passer sous silence si cela ne risquait point, tout au moins auprès d'un certain nombre de camarades n'ayant pas beaucoup d'autres renseignements, si cela ne risquait pas, disons-nous, de jeter le trouble parmi les membres de l'Union, puissance morale plus forte aujourd'hui que jamais.

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.

Les camarades qui lisent la *Gazette* pourraient croire vrai ce qui

est raconté dans cet article. Nous sommes donc obligés de relever point par point les opinions de la directrice de cette gazette.

Revenir sur la fondation de l'Union dont notre camarade Chounet avait été l'un des promoteurs, à quoi bon ? L'Union telle qu'elle existe aujourd'hui est bien l'image de celle que s'était représentée ce bon camarade dont nous honorons et respectons la mémoire.

Dans toute Union de mutilés, comme dans toute Association, toutes les opinions sont autorisées; il est parfaitement permis à certains membres d'être en divergence avec leurs camarades. Car si tous veulent agir au mieux des intérêts de la collectivité, il arrive bien rarement que sur plusieurs milliers d'invidus on n'envisage pas différentes façons de réaliser l'idéal.

Des camarades, au moment du relèvement des pensions, avaient préparé une manifestation. Le bureau du Conseil de l'« U. A. G. » possédant d'autres renseignements que ce groupe de camarades, jugeant la manifestation inutile, fit tout son possible pour qu'elle n'eût pas lieu. D'un accord général, elle n'eût pas lieu. Les pensions furent votées. Il faut seulement considérer le résultat.

Mme Polliot-Bouchart avait demandé un emploi dans les bureaux de l'Union. Le Conseil avait décidé qu'en principe cette place serait confiée à un officier mutilé. C'est ce qui a été exécuté. De même, il ne faut pas croire que seuls, l'ancien président et Mme Polliot-Bouchart ont travaillé à la cause des aveugles dans un but désintéressé. Un très grand nombre de personnes, membres du Comité de Patronage, du Comité d'Action, du Conseil d'administration, de l'Union enfin, ont agi dans ce même but désintéressé et l'ont prouvé par des actes précis.

Mme Polliot-Bouchart fait toujours des personnalités dans son article. Pourtant, dans une association de mutilés, il ne doit pas y avoir de personnalités. Il y a des fonctions qui sont occupées par ceux à qui on les a confiées; nul n'y est indispensable et la preuve, c'est qu'actuellement, l'Union fonctionne parfaitement, bien que tous les anciens membres du Bureau aient décidé de ne pas faire partie du Bureau actuel. Evidemment, ils sont tous restés au Conseil, sauf le commandant Sallerin, et vous pouvez juger par les comptes rendus déjà publiés avec le maximum de détails, que le travail fourni continue celui de l'année dernière, les membres du Conseil ayant toujours comme directives le plus grand bien des aveugles de guerre.

L'Assemblée générale de l'Union fut bruyante, ce n'est pas douteux, et nous ne l'avons pas caché dans notre Bulletin dernier. Le Conseil n'a nullement approuvé le vacarme, mais à la décharge des membres de l'Union, on peut dire que les Assemblées publiques, les grandes, comme les Parlements, ou les petites comme nos Sociétés, sont parfois bien houleuses.

Mme Polliot-Bouchart reproche à l'ancien Secrétaire général de n'avoir pas obtenu le silence. Il y a bien essayé plusieurs fois, mais, obtenant le calme pour un instant, les interpellations reprenaient

bruyantes et son pouvoir n'allait pas plus loin. Nous sommes persuadés que la prochaine Assemblée générale, celle du 13 février, que le général Maunoury nous fera peut-être le très grand honneur de présider, sera parfaitement calme, parce que les aveugles sauront reconnaître que ceux à qui ils ont confié la direction de leurs affaires sont en communion d'idées avec eux.

L'avis de tous, et celui de l'ancien secrétaire général en particulier, nous le répétons encore, a toujours été que personne n'est absolument indispensable à la tête d'une Union de mutilés comme la nôtre. La forte machine que représente l'« U. A. G. » est en marche, on change quelques pièces, et le mouvement continue.

Mme Polliot-Bouchart reproche à l'ancien secrétaire général de n'avoir pas fait mieux pour maintenir les choses comme elles étaient avant le 12 décembre. Chacun ses idées, et vous verrez plus loin, une lettre du camarade Fauvel, dans laquelle celui-ci, qui n'était pourtant pas un ami d'Izaak, le félicite au contraire de son attitude passée qui fut celle d'un parfait Secrétaire général.

Izaak a déclaré qu'il n'avait aucune rancune personnelle contre le commandant Sallerin. Il n'a jamais mis en doute la droiture du caractère de l'ancien Président, et dans la séance du Conseil du 24 décembre c'est lui-même qui a demandé le vote de la motion par laquelle le Conseil d'administration de l'« U. A. G. » remercie à l'unanimité son ancien Président pour tous les services utiles qu'il lui avait rendus et que personne ne peut ni ne voudrait nier.

La Gazette va un peu fort lorsqu'elle envisage la dissolution de l'U. A. G., sous prétexte que ni l'ancien Président ni Mme Polliot-Bouchart n'y sont plus.

Un groupement d'aveugles de guerre ne sera jamais méprisé.

Quant au titre de fondatrice que réclame Mme Polliot-Bouchart, le Conseil ne saurait le lui accorder. Il ne niera pas que Mme Polliot-Bouchart ait été un des principaux agents voyants ayant favorisé la création de l'U. A. G. Quelques aveugles ont préparé cette formation. Gourdon, que nous classons parmi les demi-voyants, y a contribué puissamment, mais l'Union a été fondée par la volonté des aveugles à l'Assemblée générale de 1918; il n'y a ni une fondatrice, ni un fondateur à nommer particulièrement.

La Gazette se trompe en disant que l'Assemblée du 12 décembre a empêché une Fédération des Œuvres; la Conférence des Œuvres d'Aveugles à Paris, qui a précédé l'Assemblée générale, avait renoncé à cette Fédération.

C'est avant le 12 décembre que Mme Lévy-Dhurmer nous a fait connaître son désir de ne pas rester au Comité d'Action, et pas du tout parce que le commandant Sallerin s'en allait.

Après l'Assemblée générale, le nouveau Président des Amis des Soldats Aveugles, M. Cottin, nous donnait des preuves personnelles de la confiance qu'il nous témoigne.

Les pouvoirs du Comité d'action ont été renouvelés à l'heure

où nous écrivons; il n'a jamais été dans l'idée du Conseil d'administration de supprimer ce Comité d'action qui a une existence statutaire.

Après le vacarme inopportun de la dernière Assemblée générale, le Conseil d'administration a tenu plusieurs séances suivies pour voir quelle était la volonté de l'Union. Il a constaté par ses votes unanimes que les directives générales restaient celles du passé. Nos principes n'ont pas changé. Tout se passera au grand jour. Et dans ce Bulletin, dont quelques-uns nous ont fait déjà compliment pour le mois de janvier, vous trouverez le compte rendu exact de tout ce qui se passe à l'Union.

Mme Polliot-Bouchart nous reproche d'avoir évincé le Comité d'action et les voyants. Voyons, vous savez tous que le Comité d'action a ses pouvoirs terminés en fin d'année. Il a été presque entièrement réélu dans notre séance du Conseil d'administration le 15 janvier. Le 29 janvier, il tiendra sa première séance et si Mme Bouchart n'en fait pas partie, c'est peut-être bien ennuyeux pour elle, mais ce n'en sera pas moins un Comité d'action dont le dévouement des membres à notre cause ne fait pas de doute.

Mme Polliot-Bouchart parle longuement du dépouillement du scrutin de décembre. Si des aveugles ont été incorrects à l'égard des scrutateurs bénévoles, qu'ils en portent la responsabilité; nous les blâmons, mais nous n'avons jamais songé à contester le droit de tous les membres de l'« U. A. G. » de contrôler le dépouillement, notre Bulletin de novembre en fait foi.

Mme Polliot-Bouchart croit devoir donner une leçon de civisme aux aveugles de guerre. Madame, avec la marque terrible que chacun d'entre nous porte à la suite de l'accomplissement de son devoir pendant la grande guerre, et qui a motivé la constitution de notre Association, nous n'avons pas à recevoir de leçon de ce genre, croyez-le.

Mme Polliot-Bouchart expose ce que l'Union devrait faire dans l'avenir. Tout le monde connaît ces plans. Mais, ce que nous tenons à affirmer, nos procès-verbaux du Conseil d'administration en sont d'ailleurs la preuve tangible, c'est qu'il n'y a rien de changé à tout cela.

C'est le programme de l'Union que Mme Polliot-Bouchart s'attribue ainsi, et c'est ce programme que le nouveau Bureau, présenté d'une façon particulière aux lecteurs de la *Gazette*, s'appliquera de son mieux à réaliser. Ce programme, c'est l'expression de votre volonté générale; il sera réalisé, et si dans la forme quelques détracteurs surgissent, cela ne pourra que mieux éclairer notre travail.

L'espoir qu'exprime Mme Polliot-Bouchart n'est donc pas vain. « Le Bulletin vous renseigne complètement. »

Nous ne voulons pas continuer d'étudier la fin de l'article dans son détail. Ce sont là véritablement des petites choses trop personnelles qui ne doivent pas rentrer dans le cadre du Bulletin. Ce que nous tenons à dire cependant, c'est que tous, officiers et soldats, nous

sommes unis par la commune blessure. Nous sommes des camarades qui avons tous fait notre devoir, et, en tant que camarades, nous nous aimons tous.

Enfin, le premier soin du Conseil d'administration a été d'exprimer son réel désir de travailler en bonne entente et en étroite collaboration avec les Œuvres.

Nous terminerons en vous donnant un conseil!

Faites-vous lire attentivement les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du 18 et 24 décembre, du 15 janvier, que vous trouverez dans le Bulletin de janvier et dans celui-ci. Là mes chers camarades, vous trouverez la preuve établie de ce que les camarades que vous avez délégués pour diriger votre Union veulent faire et réalisent déjà.

Nous sommes aveugles, c'est entendu, et malgré des affirmations contraires qui furent communes dans le monde des voyants et qui, aujourd'hui, le sont beaucoup moins parce que nous en avons donné la preuve par notre énergie à reconstituer notre vie, nous avons conservé notre jugement d'homme. C'est confiants dans cet esprit de raisonnement de nos camarades que nous livrons ces lignes et toutes celles qui sont contenues dans nos Bulletins à vos réflexions.

Vous étudierez et vous jugerez.



NOTES & INFORMATIONS

Nota. — Nous attirons spécialement l'attention de nos camarades sur les articles qui paraissent sous ce titre.

Très souvent ils trouveront là des réponses précises et complètes aux questions qui les embarrassent, soit pour eux-mêmes, soit pour des camarades mutilés, soit pour des veuves ou des parents de militaire tués ou de pensionnés décédés.

Beaucoup nous écrivent à ce sujet et nous ne pouvons pas par nos lettres, leur donner des renseignements plus simples et plus clairs que ceux fournis ici.

LES COTISATIONS

Les camarades qui désirent effectuer le paiement de leur cotisation pour l'année 1921 peuvent le faire dès maintenant, s'ils ne l'ont pas encore fait.

Nous rappelons que par le vote général des membres de l'Union, la cotisation annuelle est fixée à cinq francs pour les membres titulaires.

Les camarades qui désirent effectuer le rachat, c'est-à-dire, verser une seule fois cinquante francs pour n'avoir plus à envoyer dans l'avenir leur cotisation chaque année, peuvent également le faire et seront inscrits comme membres titulaires à vie.

LE COMITÉ D'ACTION

Notre Comité d'action pour l'année 1921 va tenir sa première séance le samedi 29 janvier.

Au moment où nous mettons sous presse, nous ne pouvons pas publier sa liste puisque ce n'est que ce jour-là qu'elle sera définitivement constituée, un certain nombre de personnes ne nous ayant pas encore fait connaître si elles accepteraient de continuer leur précieuse collaboration pendant l'année 1921.

Cependant, nous pouvons dire que ce Comité sera presque complètement le même que celui de l'année 1920.

Nous avons à regretter plusieurs démissions, entre autres celle de Mme Lévy-Dhurmer, secrétaire générale du Foyer du Soldat Aveugle, qui nous avait fait connaître sa décision de ne plus faire partie du

Comité le 9 décembre dernier, c'est-à-dire avant l'Assemblée générale. Mme Lévy-Dhurmer a d'ailleurs affirmé au Président de l'Union qu'elle continuerait à travailler en collaboration avec nous et nous sommes heureux de lui en exprimer ici toute notre reconnaissance.

MAJORATIONS POUR ENFANTS

Nous croyons bon de préciser que lorsqu'un mutilé, réformé sous le régime de la loi du 31 mars 1919, a des enfants nés après la date de sa réforme, ces enfants sont également bénéficiaires de l'article 13 de la loi du 31 mars, c'est-à-dire que les enfants de nos camarades réformés à 100 % ont droit à l'établissement d'un titre de majoration de 300 francs.

Nous avons d'ailleurs, dans un Bulletin précédent, indiqué les formalités à remplir dans ce cas-là, c'est-à-dire, pour ceux qui ne se souviennent plus :

Adresser au Ministère des Finances, Dette Inscrite, Service des Pensions, une demande rappelant la date de concession et le numéro du titre définitif, accompagnée d'un bulletin de naissance, d'un certificat de vie de l'enfant et d'un acte de mariage des parents.

PUPILLES DE LA NATION

Sans préjuger de ce que l'« U. A. G. » pourra demander plus tard, nous rappelons que les enfants des grands mutilés qui naissent maintenant ont bien droit aux majorations de pensions, comme nous venons de le dire, mais actuellement, ils ne peuvent pas être reconnus comme pupilles de la Nation.

Seuls les enfants qui sont nés ou conçus avant et pendant les hostilités et dont les pères furent tués ou sont réformés à 100 % ont droit à ce titre.

LA PENSION DES VEUVES DES MILITAIRES DE CARRIÈRE TITULAIRES D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ

Un certain nombre de grands mutilés ont opté pour l'article 59 de la loi du 31 mars 1919, afin de bénéficier de la pension prévue pour leurs années de service. Au cas où ils viendraient à décéder, la pension de la veuve, qui est une pension de reversion, est calculée comme si le mari avait opté pour la pension d'invalidité dans le grade duquel il était lors de sa réforme.

LA PENSION DES AVEUGLES D'AVANT-GUERRE

Comme nos camarades blessés en service commandé avant la guerre pourront se le faire lire dans un des procès-verbaux contenus dans ce Bulletin, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le Parlement étudie en ce moment leur situation particulièrement digne d'intérêt. Il faut espérer que cette étude ne durera pas trop longtemps, car cette catégorie de grands mutilés est dans une situation critique. Ils ne bénéficient pas des dispositions de la loi du 31 mars 1919, ni de celles du décret du 5 août 1920. Ils n'ont pas même droit aux dispositions de la loi du 25 mars 1920, puisque hélas ils n'ont pas pu reprendre du service pendant la guerre à cause de leurs blessures antérieures.

Nous avons demandé qu'ils obtiennent les mêmes avantages que nous, qui avons été blessés au cours de la guerre 1914-1919. D'ailleurs, nous le demandons également pour tous ceux qui viendraient à être blessés au cours des combats actuels (Maroc, Syrie, etc.).

ECHANGE DES BILLETS DE BANQUE ALLEMANDS DONNÉS AUX PRISONNIERS

Un de nos camarades nous avait demandé des renseignements au sujet du remboursement des billets de banque allemands rapportés de captivité, comme montant de la solde pendant qu'il était en Allemagne.

Nous avons fait des recherches et voici la réponse pour tous ceux que cela pourra intéresser :

Le Service général des Prisonniers de Guerre, 14, avenue Lowendal, Paris (7^e), a qualité pour examiner les demandes de remboursement de cette nature.

Les intéressés ont à fournir à l'appui de leur demande les renseignements suivants :

- 1° Régiment auquel appartenait le militaire au moment de sa capture ;
- 2° Montant de la somme dont il demande le remboursement ;
- 3° Nature des titres qu'il a en sa possession : billets de banque allemands, bons, récépissés, etc... ;
- 4° S'il y a lieu, date de sa première déclaration.

ÉCOLES DE REÉDUCATION

Voici la liste d'un certain nombre d'écoles de rééducation, sous le contrôle de l'Office National des Mutilés. Elles se trouvent en général dans les grands centres régionaux, notamment :

Bordeaux, Montpellier, Limoges, Clermont-Ferrand, Nantes, Rennes, Paris, Tourcoing, Kouba (Algérie).

Des écoles spécialisées sont en outre ouvertes à Cluses (horlogerie), Fayl-Billot (vannerie), Lion-Gerland (métallurgie), Nemours (industrie diamantaire), Oyonnax (industrie du peigne), Bains, Passy, Boulognes-les-Roses, La Placolière, aux réformés pour affection pulmonaire, et une école (Arnonville) est réservée aux blessés aux yeux.

Enfin, la rééducation des aveugles est assurée par la maison de Reuilly, à Paris, l'École Gallieni à Lyon, et le Phare, à Bordeaux.

Aux termes de l'article 76 de la loi du 31 mars 1919 : tout militaire ou marin qui, par le fait de blessures ou d'infirmités ayant ouvert le droit à pension, ne peut plus exercer son métier habituel, a droit à l'aide de l'État en vue de sa rééducation professionnelle. La demande en rééducation peut être adressée : a) au directeur de l'établissement de rééducation professionnelle le plus proche du domicile d'avant-guerre ; b) au préfet, président du Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre du département de résidence d'avant-guerre ; c) à l'Office national des Mutilés.

Bien entendu, pour nos camarades aveugles, nous sommes prêts à faire les démarches pour ceux dont la rééducation fut imparfaite ou ne correspond pas à leurs aptitudes.

LE DIMANCHE A LA FAMILIALE

Mme Legrand, vice-présidente de la « Familiale », nous prie de porter à la connaissance des camarades que les réunions hebdomadaires de sa Société reprendront le dimanche 6 février, au « Phare de France », 14, rue Daru.

Métro : Courcellès.

Autobus : Filles-du-Calvaire-Porte des Ternes.

Concert, goûter, jeux de dominos et de cartes à la disposition des blessés. Les enfants trouveront des jouets pour se distraire dans les salles et dans le jardin.

Elle invite les camarades habitués à ses petites réunions ainsi que leur femme et leurs enfants ou leur guide.

L'AMI DES AVEUGLES

M. Paul Rémy, secrétaire général du Comité Technique et Parlementaire pour les aveugles, nous prie d'insérer la note suivante :

« L'Ami des Aveugles », revue mensuelle, littéraire, artistique, scientifique, professionnelle, écrite exclusivement par des aveugles, ayant comme directeur, M. René de Buxeuil, compositeur aveugle ; rédacteur en chef, M. Paul Rémy, technicien aveugle ; secrétaire de rédaction, M. Saint-Gilles, vient de paraître.

Ce journal tend à prouver que le monde des aveugles est une

force réelle, qui veut se faire entendre et rendre à la Société tous les bienfaits qu'il a reçus d'elle.

Cette revue est indépendante de toute œuvre et de tout groupement.

Prix de l'abonnement annuel: France, 10 fr.; étranger, 12 fr.

Adresser le montant des abonnements au directeur de « L'Ami des Aveugles », 66, passage Brady, Paris (10^e).

**Bulletin Bibliographique de la Société d'Impression
et Reliure du Livre pour les Aveugles**

10, Rue de Condé, PARIS

A titre documentaire, voici la liste des livres parus et des livres sous presse de cette imprimerie :

LIVRES PARUS

BELLAMY : *L'An 2.000.*

MUSSET : *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.*

SÉVIGNÉ : *Choix de lettres.*

LEBLANC : *Arsène Lupin.*

KISTEMACKERS : *Trimm, Champion du monde.*

DU CAMP : *Le Grand Saint-Bernard.*

THÉURIET : *Chanteraine.*

SOUS PRESSE

Chanson de Roland.

Manuel de Gymnastique.

CH.-L. HIRSCH : *La Chèvre aux pieds d'or.*

LOTI : *Les désenchantées.*

ROSTAND : *Les Romanesques.*

Mme DE LAFAYETTE : *La princesse de Clèves.*

DU CAMP : *Le manteau déchiré.*

LAVISSE : *Histoire. Cours élémentaire.*

DESCHANEL : *Gambetta.*

RENÉ PERRONET : *Histoires Lorraines.*

CLARENCE HAWKER : *Autobiographie d'un aveugle poète et naturaliste.*

Adresser les demandes au siège de la Société, 10, rue de Condé, Paris (6^e). Section de bibliographie et envois.

Chronique de l'“U. A. G.”

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Moricel (Constant), nous font part de la naissance de leur fils Gaston, le 13 décembre 1920.

Notre camarade et Mme Bernier (Auguste), nous font part de la naissance de leur fils Marcel, le 9 décembre 1920.

Notre camarade et Mme Vincent (Gustave), nous font part de la naissance de leur fils Louis-Gustave, le 18 décembre 1920.

Notre camarade et Mme Blanchard (Théodule), nous font part de la naissance de leur fille, le 10 décembre 1920.

Notre camarade et Mme Veron (Louis), nous font part de la naissance de leur fille Louise, le 22 décembre 1920.

Notre camarade et Mme Mainier (André), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant Christiane-Andrée, le 26 décembre 1920.

Notre camarade et Mme Preot (Alfred), nous font part de la naissance de leur fille Antoinette, le 28 décembre 1920.

Notre camarade et Mme Saymiard, nous font part de la naissance de leur fils René-André, le 1^{er} janvier 1921.

Notre camarade et Mme Surin (Gilbert), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Antoine, né le 19 décembre 1920.

Notre camarade et Mme Fauconnet (Ernest), nous font part de la naissance de leur fils Georges, le 29 décembre 1920.

Notre camarade et Mme Messin (Camille), nous font part de la naissance de leur fille Odette-Alice, le 17 décembre 1920.

Notre camarade et Mme Maudelaud (Pierre), nous font part de la naissance de leur fille Marie-Louise, le 22 septembre 1920.

Notre camarade et Mme Houppert, nous font part de la naissance de leur fils Paul-Albert, le 6 janvier 1921.

Notre camarade et Mme Recegat (Paul), nous font part de la naissance de leur fille Christiane-Paule, le 9 janvier 1921.

Notre camarade et Mme Perret (Pierre), nous font part de la naissance de leur troisième enfant Marguerite-Victorine, le 2 décembre 1920.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Collot (Ernest), nous fait part de son mariage avec Mlle Madeleine Pradairal, le 14 décembre 1920.

Notre camarade Valladeau (Pierre), nous fait part de son prochain mariage, avec Mlle Marie Delias, qui sera célébré le 22 janvier 1921.

Notre camarade Denos (Jean), nous fait part de son mariage, avec Mlle Jeanne Laurencin, le 4 décembre 1920.

Notre camarade Ternisien (Charles), nous fait part de son mariage, avec Mlle Maria Desmaretz, le 19 octobre 1920.

Notre camarade Verdelet (Henri), nous fait part de son mariage, avec Mlle Jeanne Hervé.

Notre camarade Marcellin (Raphaël), nous fait part de son mariage, qui sera célébré en avril.

Nous adressons aux nouveaux époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Le camarade René Durand, de Tonnerre (Yonne), prie les camarades parmi sa connaissance de bien vouloir l'excuser s'il a manqué à l'occasion du nouvel an de leur envoyer sa carte de visite, car il a eu la grande douleur de perdre sa mère, morte le 25 décembre 1920, à l'âge de quarante-huit ans.

Nous apprenons le décès :

De notre camarade David, décédé le 24 décembre 1920 ;

De la mère de notre camarade Durand (René), décédée le 25 décembre ;

De la femme de notre camarade Loudseon, décédée le 29 décembre.

Du fils de notre camarade Eychenne (Etienne), décédé le 26 octobre, à l'âge de vingt mois.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Note. — Ce n'est pas notre camarade Joannes (Martin), qui est décédé le 12 septembre 1920, mais sa femme.

BS 50

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 24 Décembre 1920

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Goubin.

Sont présents : MM. Goubin, Gudefin, Bois, Bertrand, Boetzel, Amar, Arnault, Bardoux, Boudant, Conan, Delage, Dufourc, Ecal, Izaac, Laffargue, Noireaux, Toudouri, Webber.

Ont répondu par lettre : Antoine, Bocquet, Leloup, Sigault.

Assistent à la séance les camarades : Lauté, Houcarde, Saint-Rose.

Lecture du procès-verbal de la séance du 11 décembre. — M. Noireaux fait remarquer que l'on a omis d'indiquer les étrennes accordées au personnel. Mention en sera faite.

Izaac demande l'insertion de sa décision annoncée au Conseil du 11 décembre de ne pas faire partie du nouveau Bureau. Mention en sera faite.

Lecture du procès-verbal de la séance du 18 décembre. — Gudefin fait ressortir qu'un membre du Conseil a obtenu 7 voix pour la présidence et 7 voix pour la vice-présidence. 14 camarades ont donc manifesté leur désir de le voir entrer au nouveau Bureau. Néanmoins, il n'a pas été élu. Laffargue s'opposant à ce qu'on revienne sur le vote, le procès-verbal est adopté.

La proposition suivante de M. Boetzel est adoptée à l'unanimité : 18 votants.

Lors des prochaines élections du Bureau, les membres du Conseil seront invités à désigner quatre vice-présidents. Celui qui aura obtenu le plus de voix sera proclamé président.

Rédaction des procès-verbaux. — La discussion s'engage au sujet de la rédaction des procès-verbaux. Izaac déclare que les comptes rendus publiés l'année dernière étaient peu précis et qu'il est nécessaire d'exprimer tous les votes par oui, non ou abstention. Lorsqu'un camarade soutient fermement une thèse contraire à celle de la majorité du Conseil, il faut l'insérer et donner le nom de cet administrateur.

Pour des raisons financières (trop gros volume du Bulletin), le trésorier expose qu'il ne faut néanmoins pas trop s'étendre et Toudouri ajoute qu'il arrive que, changeant d'avis au cours de la discussion, il est inutile d'en exprimer tout le détail.

Finalement, Laffargue demande l'adjonction au chef du Secrétariat d'une sténographe, qui prendra des notes, afin d'établir un compte rendu complet des séances et de relever les votes nominatifs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité de 18 votants.

Lecture de la lettre de démission de président du commandant Sallerin. — Lecture est donnée de la lettre de démission du commandant Sallerin. Après une brève discussion, Izaac déclare que depuis la fondation de l'« U. A. G. », le commandant Sallerin a rendu de précieux services. Il faut lui dire que nous ne comprenons pas qu'il quitte l'Union et le remercier pour les choses utiles qu'il a accomplies ici.

La proposition est acceptée à l'unanimité, c'est d'ailleurs l'esprit des réponses données par les membres de province.

Lecture de la lettre de démission de membre du Conseil de Bocquet. — A l'unanimité, sauf une voix, celle de Gudefin qui s'oppose à la démission, le Conseil décide d'exprimer ses regrets au camarade Bocquet de la décision qu'il a cru devoir prendre.

Affaire Masselier. — Au moment où l'on arrive à la question de l'Assemblée générale, Dufourc demande que l'on règle d'abord la question Masselier, c'est l'avis du Conseil et la discussion s'engage.

Après l'exposition de divers points de vue, les membres se rallient à la proposition du président, demandant la nomination d'une Commission d'études qui transmettra ses conclusions au Conseil pour ratification.

Ces propositions acceptées à l'unanimité, on passe à la désignation des membres.

Sont nommés : Toudouri, de l'ancienne Commission ; Bois, en qualité de vice-président et Dufourc, par 6 voix, contre 5 à Amar, 1 à Boudant et 1 à Delage.

Izaac met aux voix la motion suivante : le fait de refuser de venir parler avec des camarades du Conseil d'administration lorsqu'on a été convoqué, est-il suffisant pour provoquer la radiation de membre de l'Union ? A l'unanimité, le Conseil vote oui.

M. Boetzel précise pour l'avenir et le cas échéant la motion précédente en demandant qu'il y ait trois convocations s'il s'agit d'un membre de Paris ou trois visites s'il s'agit d'un membre de province. Accepté.

Bois, membre de la Commission, demande à prendre connaissance du dossier Masselier avant tout autre chose. C'est le droit de la Commission qui naturellement étudiera l'affaire, convoquera ou ne convoquera pas Masselier, et après avoir statué, transmettra ses conclusions au Conseil pour décision finale.

Enfin, reste la question du recours à l'Assemblée générale.

An cas où Masselier refuserait de se présenter devant la Commission et au cas où le Conseil maintiendrait sa radiation, aurait-il le droit de venir à la prochaine Assemblée générale ? Izaac répond oui, mais bien entendu, il n'aurait le droit de prendre la parole qu'au moment où la question serait inscrite sur l'ordre du jour et non au moment de la discussion du rapport général. Le trésorier insiste sur la nécessité de procéder au vote du rapport général à l'assemblée pro-

chaîne. Le Conseil adopte l'ensemble de ces conclusions. Les membres de la commission prendront leurs dispositions pour régler cette affaire avant la réunion du Conseil qui précédera l'Assemblée générale.

Assemblée générale. — Dufourc pose la question suivante : l'Assemblée générale du 12 décembre est-elle valable ? Le Conseil déclare que non à l'unanimité. Izaac demande la parole et expose les faits suivants. Le rapport moral a été l'objet des critiques suivantes :

1° Le président Sallerin n'a pas soutenu dès le début l'action de l'Union pour l'augmentation des pensions. Sallerin étant démissionnaire, la critique tombe d'elle-même ;

2° Le Conseil dernier n'a pas été assez énergique dans l'action pour le relèvement des pensions. La vérité oblige à dire que le Conseil a obtenu cette augmentation. En fin janvier, Izaac fit une double démarche auprès du Ministre des Pensions pour l'arriéré et l'augmentation.

Il en rendit compte au Conseil dans la séance du 7 février 1920.

Le 13 mars, le Conseil nomme une Commission d'études qui établit un rapport dont Izaac donne les considérants et basant la nouvelle pension à obtenir sur 6.000 francs. Toutes les démarches utiles ont été faites par le Bureau en temps utile. Celui-ci, renseigné par les nombreuses lettres de province, ainsi que par la lettre des élèves de Reuilly, signée de 90 noms, avait tenu compte de l'état d'esprit général des aveugles et travaillé suivant leurs revendications. Le Bureau étudiera les modifications de cette partie du rapport moral qui pourront y être apportées pour donner satisfaction à tout le monde.

Le Conseil approuve et Bois rappelle sa proposition concernant le vote : pour assurer le contrôle exact et empêcher le bruit inévitable par le vote « assis et debout », il demande que l'on prépare des jetons qui serviraient aux aveugles à exprimer leur vote. Le Conseil accepte.

Il est d'accord pour fixer l'Assemblée générale au dimanche 13 février, le Bureau étudiera le détail de l'organisation.

Question du siège social. — Le président demande au capitaine Izaac d'exposer la question. Izaac la résume ainsi :

1° Voulez-vous des locaux de l'Etat ?

2° Voulez-vous aller au « Phare de France » ?

3° Devons-nous combiner la proposition des A. S. A. et celle des F. S. A. et nous installer chez nous.

La question des Invalides est à l'étude depuis longtemps et ne semble pas pouvoir être résolue prochainement. Or, notre bail expire le 15 janvier.

Aller au « Phare de France » a des avantages sérieux, mais actuellement, on ne sait pas s'il pourra lui-même occuper longtemps encore les locaux actuels.

Enfin le « F. S. A. » a offert 5.000 francs à l'« U. A. G. » pen-

dant trois ans, à partir d'avril 1921, pour participer à nos frais de loyer, et les « A. S. A. » nous proposent de trouver un appartement immédiatement disponible, moyennant un pas de porte.

Le Conseil décide de nommer une Commission d'études composée du président : Goubin, du secrétaire général : Bertrand, du capitaine Izaac et de Conan, avec mission de régler cette importante question, au mieux des intérêts de l'U. A. G.

Pensions. — Le premier point exposé par Laffargue : Devons-nous demander l'incorporation définitive des allocations accordées par le décret du 5 août 1920 à la pension, est interprété par Izaac qui rappelle les décisions de la conférence de Bruxelles. Après divers considérants le Conseil décide de demander l'assimilation des allocations à la pension, mais, il insiste particulièrement sur les points suivants :

1° Ajouter pour les grands mutilés une surpension allant par tranches de 200 francs à 2.000 francs;

2° Obtenir une majoration de 500 francs par enfant et non 200 pour les grands mutilés;

Ces deux points auront rappel depuis le 1^{er} juillet 1920;

3° En ce qui concerne la pension des militaires de carrière, Izaac expose la question. A l'unanimité le Conseil vote le principe suivant dont l'application sera également poursuivie.

Pour les militaires de carrière, addition pure et simple de la pension de retraite ou de la pension proportionnelle à l'ensemble global de toute pension et indemnités qui reviennent à un soldat se trouvant exactement dans les mêmes conditions de blessure et de charges de famille. Ces trois premiers points sont demandés à l'unanimité;

4° Principe de l'échelonnement dans chaque grade. Diverses opinions sont émises. Finalement, vote pour : Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Canan, Dufourc, Écal, Gudefin, Goubin, Izaac, Laffargue, Noireaux, Toudouri (13); contre (3) : Bosi, Boudant, Delaze.

Laffargue affirme qu'il faut agir énergiquement. Une délégation composée de Goubin, Bertrand, Bois, Izaac, ira exposer les vœux formulés ci-dessus à M. Maginot et au colonel Fabry. Ensuite, elle étudiera les démarches à poursuivre.

Légion d'honneur. — Bois rend compte d'une conversation qu'il a eue avec M. Deloncle, sénateur de la Seine. Izaac expose que les nominations au titre de la Médaille militaire et de la Légion d'honneur doivent être régularisées d'abord. Un député, M. Ferrari, a posé une question au Ministre de la guerre à ce sujet. Le Conseil par quatre voix sur quatorze votants est d'avis de demander l'attribution de la Légion d'honneur au titre militaire.

Renouvellement du Comité de Caisse fraternelle. — Izaac prend l'avis du Conseil au sujet de l'attitude à adopter vis-à-vis des œuvres. Celui-ci déclare vouloir collaborer en bonne entente avec elles.

Izaac expose alors qu'on pourrait demander à chacune de prendre

à sa charge une des branches de secours : naissances, mariages. L'« U. A. G. » recevra des demandes des camarades et les transmettra à l'œuvre intéressée.

Le Conseil décide de maintenir les secours exceptionnels et vote 30.000 francs à l'unanimité pour le budget des secours en 1921, somme qui de toutes façons, ne devra pas être dépassée.

Sont nommés membres de la Commission de la Caisse fraternelle : Noireaux, 9 voix; Gudefin, 9 voix; Amar, 8 voix, suppléant le camarade Hourcade.

Divers. — Gudefin demande si le Bureau est au courant de la proposition Missoffe déposée au Bureau de l'Hôtel-de-Ville, tendant à faire obtenir la gratuité du transport du guide de l'aveugle sur les transports parisiens.

Le secrétaire général a remercié M. Missoffe de sa nouvelle démarche qui continue celles entreprises il y a huit mois, de concert avec l'« U. A. G. ». Il fait donner lecture d'une lettre de M. Missoffe, indiquant la nouvelle proposition avec un extrait du Bulletin municipal.

Le secrétaire général rend compte également de la démarche faite auprès de plusieurs sénateurs pour l'aboutissement de la loi votée par la Chambre au sujet du transport du guide de l'aveugle sur les chemins de fer.

La prochaine séance est fixée au samedi 15 janvier.

La séance est levée à 18 heures.

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 15 Janvier 1921

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Goubin.

Sont présents : Membres du Conseil : Bois, Gudefin, Bertrand, Boetzel, Amar, Arnault, Bardoux, Boudant, Conan, Delage, Dufourc, Écal, Izaac, Laffargue, Noireaux, Toudouri, Webber.

Excusés : Roy, Georges, Sigault.

Ont répondu par lettre : Bourguignon, Leloup, Antoine.

Assistent à la séance les camarades : Dupuis, Favret, Grillet, Mougenel, Pagenel, Sainte-Rose Thuilliez.

1° *Lecture du procès-verbal de la séance du 24 décembre.* — Bois demande que le procès-verbal précise les votes dans la question des pensions.

Laffargue dit que dans la question des Légion d'honneur il ne s'est pas abstenu, il a voté sous réserve.

Mention en sera faite.

Le procès-verbal a été adopté.

Au sujet du mode futur de nomination du Bureau, Dufour : demande que l'on modifie la proposition de M. Boetzel de la façon suivante : Lors de prochaines élections du Bureau, les membres du Conseil seront invités à désigner 5 d'entre eux pour occuper les fonctions du Bureau. Ces membres choisiront parmi eux les vice-présidents et le secrétaire général, étant entendu que celui qui aura obtenu le plus de voix sera nommé président.

Adopté à l'unanimité.

Amar demande l'insertion du procès-verbal dans le plus prochain Bulletin; cela est impossible, vu la nécessité de faire approuver le procès-verbal au Conseil du mois suivant. Et, d'autre part, les délais nécessaires pour l'impression retardent ladite publication.

2° *Lecture de la situation financière.* — Adoptée.

3° *Lecture d'une lettre de l'Office National au sujet d'une demande de subvention.*

Le projet de budget établi par le Conseil précédent prévoyait au chapitre des recettes une subvention de 50.000 francs, accordée par l'Office National, ainsi qu'il avait été fait en 1919.

L'Office National n'a pas cru devoir, cette année, renouveler la subvention pour 1920, tout en approuvant le travail effectué par l'Union des Aveugles de Guerre au cours de l'exercice écoulé. L'Office réserve actuellement sa décision, quant à la subvention.

Le président fait remarquer que si la prochaine Assemblée Générale, dans laquelle on continuera d'exposer le travail commencé le 12 décembre, approuve les rapports présentés par le Conseil d'administration et marque ainsi la puissante solidarité qui unit les membres de l'Union, on pourra certainement espérer sur l'appui efficace de l'Office National des Mutilés. C'est également l'avis d'Izaac.

Le Conseil est d'accord pour insérer la lettre de l'Office National dans le rapport moral de l'année 1920. En réponse à une critique du camarade Arnault, cette lettre concerne, en effet, l'exercice clos et, par conséquent, le rapport qui s'en suivit.

Cependant, il faut néanmoins modifier le projet de budget et le Bureau dépose le budget suivant :

Les recettes prévues s'élèvent certainement à 51.000 francs, auxquels on peut ajouter une prévision de 33.000 francs de dons, ce qui nous donne 84.000 francs. Les dépenses telles qu'elles semblent devoir être obligatoirement engagées s'élèvent à plus de 100.000 francs.

Pour combler le déficit, le Conseil, sur la proposition d'Izaac, décide de compresser les dépenses concernant le personnel et les réduit à 20.000 francs.

D'autre part, les secours ont déjà été réduits à 30.000 francs et

ce sont les seuls gros chapitres du budget qui puissent être modifiés d'une façon sensible.

Le travail des pensions paraissant devoir être terminé, Izaac, qui estime que le personnel actuellement en fonctions dans les bureaux était indispensable pour le bon fonctionnement de l'Union et pour mener à bien la lourde question de la liquidation des pensions, va pouvoir être réduit à trois employés à partir de mars (date de principe) : un secrétaire aveugle, chef du secrétariat, un sténo-dactylographe, un secrétaire comptable.

Nous avons établi la liste de tous les aveugles à pension non liquidée et, de concert avec le Ministère des Pensions, un travail énorme a été accompli, puisque nous savons actuellement, et nos camarades sont mis au courant de la situation actuelle de chacun d'eux et des motifs pour lesquels sa situation n'est pas encore liquidée, avec les raisons pour chaque cas, bien entendu.

Le chiffre de 20.000 francs d'appointements total prévu ne semble pas devoir être réduit actuellement, vu les conditions de la vie.

Le président met aux voix la motion de principe pour la réduction des frais du personnel à 20.000 francs à partir de mars.

15 membres votent pour; contre: Dufour; abstentions: Bardou, Conan, Toudouri.

4° *Question du siège social.* — Le président expose la question et dit qu'actuellement nous avons prolongé notre location pour trois ou six mois, moyennant une augmentation de 20 0/0 environ. Les conversations engagées par la Commission, notamment avec les Amis des Soldats Aveugles, n'ont pas encore abouti, les locaux visités ne correspondant pas au désir exprimé par le Conseil pour la recherche d'un siège social agrandi.

Bien entendu, les démarches continuent et les offres faites à l'U. A. G. restent fermes.

Motion. — La Commission continuera ses recherches suivant les instructions données par le Conseil et, dès qu'elle aura trouvé un immeuble correspondant aux besoins de l'U. A. G., elle soumettra une proposition au Conseil dans le sens le plus favorable aux intérêts de l'Union. Adopté.

5° *Elections au Comité d'action.* — Lecture est donnée de la liste des membres du Comité d'action tel qu'il a été constitué en 1920. Le vote a lieu et le Conseil décide de prier les personnes suivantes de vouloir bien continuer leur précieuse collaboration à l'U. A. G. pendant l'année 1921.

Une lettre sera adressée dans ce sens à chacune d'elles: Mlle Arbel, MM. Auterbe, Bloch, Bonzom, Mmes Boylesve, Broquin, Cahen-Fuzier, Chevalier, M. Chérot, Mme Contamin, M. Dubranle, Mme Fontanes, M. de Fleurieu, Mlle L. Ghys, M. Gourdon, Mme Hebmman, Mlles Jalaguier, Kuhn, M. l'Évesque, Mme Lyon, M. J. Mayer, M. François Marsal, Mme Meyer, MM. Meynadier, Fontet, Pichon,

Roux (des A. S. A.), Roux Joseph, chef du bureau du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale; M. le baron de Traversay, M. le docteur Schneider, Mme Lévy-Weiss.

Quelques membres du Conseil ayant eu connaissance d'un article du *Touche-à-Tout*, gazette publiée par Mme Bouchart, Izaac, particulièrement visé, déclare qu'il a personnellement répondu à Mme Bouchart, avec prière d'insérer.

Quelques camarades: Bois, Dufourc, Gudefin, sont d'avis de répondre par la voix du Bulletin en relevant point par point les erreurs de cet article. C'est l'avis unanime du Conseil.

6° *Commission des pensions.* — Au sujet des nouvelles pensions, il n'y a rien d'acquis, la loi de finances n'est pas encore votée, elle le sera d'ici un mois ou deux. La question est en suspens; cependant, les bi-manchots ont pris une initiative en dehors de l'Union et ont fait une démarche auprès du Président de la République qui ne pourra qu'appuyer ce qu'ils demandent.

Le chef du secrétariat présente une motion déposée par le camarade Roy Georges, tendant à obtenir une surpension allant par tranches de 200 francs, non jusqu'à 2.000 francs, mais bien sans limite, suivant le degré d'invalidité, qui, pour certains de nos camarades, dépasse 200 o/o.

Cette proposition très juste est adoptée à l'unanimité.

7° *Rapport définitif et salle pour l'Assemblée générale.* — A la suite des démarches du secrétaire général, la salle Descartes, à la Sorbonne, est mise à la disposition de l'U. A. G. pour l'Assemblée générale du 13 février. Tous les détails sont déjà parus au Bulletin.

Lecture est donnée de quelques modifications au rapport définitif tel qu'il sera présenté à l'Assemblée générale par le Conseil d'administration de l'U. A. G. Le Conseil laisse le soin au Bureau d'introduire les modifications de détails nécessaires, telles que l'insertion de la lettre de l'Office National, citée plus haut, et la rectification dans la statistique concernant les membres, l'un ayant été rayé en 1919, l'autre en 1920.

Bois rappelle sa demande tendant à obtenir le vote à l'aide de jetons. Toutes dispositions seront prises par le Bureau à ce sujet, les jetons de formes différentes pour Oui et pour Non, et sur chaque catégorie de jetons des perforations seront faites pour les numérotés d'une façon sensible au toucher. La discussion s'engage au sujet du mode de remise des jetons. Après diverses opinions émises, le Conseil est d'accord pour qu'à l'entrée de la salle de l'Assemblée générale le personnel du secrétariat reçoive les aveugles, prenne leurs noms sur une liste, et leur demande en même temps de vouloir bien présenter leur carte d'identité (carte d'invalidité à double barre rouge).

Izaac regrette que l'on n'exige pas la carte de membre de l'Union, ceux d'entre les camarades ne la possédant pas ayant ainsi fait preuve d'indifférence vis-à-vis de leur société. Un deuxième employé remettra

immédiatement les séries de jetons aux aveugles. A chaque fois qu'il y aura à voter, on passera dans les rangs pour recueillir les jetons Oui et les jetons Non. Ceux qui ne remettront pas de jetons seront considérés comme s'abstenant.

8° *Le Comité d'aide à l'Union des Aveugles de Guerre.* — Le Conseil, après avoir entendu les explications fournies par son président, remercie Mme Louis Deschamps de vouloir bien accepter de constituer un Comité spécial appelé: « Comité d'Aide à l'Union des Aveugles de Guerre », destiné à l'aider pour la réalisation de toute mesure propre à améliorer la situation matérielle et morale de l'aveugle de guerre.

Les éléments qui administrent l'Union trouveront auprès de ce Comité un appui solide et puissant qui leur permettra de résoudre les questions les plus difficiles.

Le Conseil d'administration prie Mme Louis Deschamps d'être son interprète auprès de toutes les personnes qu'elle réunira autour d'elle, et de leur exprimer toute sa reconnaissance.

9° *Visite de M. Fribourg, député.* — M. Fribourg, député, assiste à la séance, expose rapidement l'historique de la question du don Westey de 300.000 francs environ. Après avoir fourni des explications, il pose au Conseil d'administration la question suivante:

Voulez-vous rentrer en possession de ce don qui était destiné aux aveugles de guerre? Et voulez-vous éviter la reproduction de semblable fait dans l'avenir? La discussion s'engage: Gudefin disant qu'avant tout il faudrait faire une démarche auprès du Conseil d'administration de l'Association Valentin Haüy. M. Fribourg dit que ces démarches ont déjà été faites par diverses personnalités. Il affirme que, seule, une pétition signée de tous les membres de l'U. A. G., si c'est possible, aurait peut-être pour effet de restituer à l'Union le don de 300.000 francs.

Bois demande que l'on encarte dans le prochain Bulletin une feuille de pétition individuelle, que chacun de nos camarades signerait et nous retournerait à l'U. A. G. Le Bureau centraliserait les pétitions et établirait une liste générale.

Izaac tient à préciser qu'il désire vivement avoir entre les mains une lettre de M. Thoumyre, déclarant que ce don était bien attribué aux aveugles de guerre. M. Fribourg promet de demander la lettre.

Si la pétition n'a pas d'effet, le député affirme qu'il faudra engager une campagne de presse, principalement pour éviter de pareilles erreurs dans l'avenir.

On passe au vote sur la motion suivante: Devons-nous présenter à l'Association Valentin Haüy une pétition signée de tous les membres de l'Union des Aveugles de Guerre?

Votent pour: Bois, Amar, Arnault, Bardoux, Budant, Conan, De-lage, Dufourc, Ecal, Laffargue, Noireaux, Toudouri, Weber.

Vote sous réserve: Gudefin, qui voudrait qu'une démarche préa-

table soit effectuée par le Bureau de l'U. A. G. auprès du Conseil d'administration de l'Association Valentin Haüy.

Abstention: Izaac, qui maintient sa demande d'une lettre de M. Thoumyre.

Ensuite, M. Fribourg déclare son intention d'écrire à M. Westey pour lui exposer la situation des aveugles de guerre en France, qui sont groupés dans une Union unique: l'U. A. G., véritablement qualifiée pour être seule à recevoir des dons destinés « aux Aveugles de Guerre ».

Avant que M. Fribourg ne quitte la séance, le président lui demande son impression au sujet du vote des augmentations accordées par la Chambre en juillet dernier. Le député est persuadé que la menace d'une manifestation dans la rue a puissamment influé sur la décision rapide de la Chambre qui accorda aux aveugles, avant de terminer sa session, les augmentations dont nous jouissons actuellement. Izaac soutient qu'en dehors de cette menace de pression, et avant même cette menace, il avait la parole de MM. Fabry, député, Maginot et Marsal, ministres, comme quoi la question serait portée à la Chambre à l'occasion de la loi de finances, et soutenue par le Gouvernement. Izaac déclare qu'il a confiance aussi bien dans la parole de M. Fabry que dans celle de M. Fribourg.

10° *Création de la Maison des Mutilés à Paris.* — Lecture est donnée d'une lettre à l'Union Fédérale des Associations françaises qui expose l'idée de la création d'une vaste salle des mutilés qui pourrait servir de lieu de réunion pour les associations, de salle de distraction, de séances récréatives et rééducatives pour les victimes de la guerre.

La réalisation de ce projet coûterait 150.000 francs, dont 130.000 à la charge du Conseil municipal ou général et de l'Office National; les 20.000 francs restant la charge des Associations adhérentes.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'idée d'une collaboration avec les autres associations de mutilés et fait confiance à son Bureau pour contribuer à la réussite de cette entreprise particulièrement intéressante pour les Unions de mutilés qui ont leur siège social à Paris.

11° *La pension des aveugles d'avant-guerre.* — Izaac expose la situation néfaste dans laquelle se trouvent nos camarades devenus aveugles avant la guerre en service commandé. La législation actuelle ne porte aucune amélioration à leur situation.

A l'unanimité, le Conseil décide de demander pour ceux de nos camarades qui sont dans cette situation, l'obtention des mêmes avantages qui sont accordés aux aveugles régis par la loi du 31 mars 1919 et le décret du 5 août 1920. Des démarches seront entreprises dans ce sens par le Bureau de l'U. A. G.

12° *Question des secours.* — Du fait de la consultation générale sur le bulletin de vote, un certain nombre de nos camarades possédant un degré de vision supérieur à la cécité telle qu'elle est définie légale-

ment, devront être rayés de leur qualité de membres titulaires de l'U. A. G.

Noireaux, membre de la Commission de Caisse Fraternelle, expose le cas d'un camarade décédé le 24 décembre, mais pensionné seulement à 95 o/o, le Conseil décide, par 9 voix, d'attribuer à la veuve les 300 francs prévus par l'usage établi. Puis, par mesure générale, et pour ménager tous les intérêts, le Conseil décide que la Caisse Fraternelle ne sera fermée à cette catégorie de camarades qu'au jour où on leur aura signifié individuellement qu'ils ne peuvent plus être membres titulaires. Toutes les dispositions seront prises pour s'assurer du degré de vision exact des membres de l'Union, dans le cas de ne plus être membres titulaires, qui seront ainsi prévenus.

13° *Remplacement des membres démissionnaires du Conseil.* — Actuellement, deux vacances existent dans le Conseil. Conformément à l'article 5 des statuts, celui-ci doit procéder au renouvellement de ces membres par vote et leur ratification sera soumise à l'Assemblée générale de décembre 1921.

Sur la proposition du président, le Conseil décide d'inscrire une note à ce sujet dans le prochain Bulletin, afin que, d'une part, les membres qui étaient candidats aux dernières élections, puissent maintenir, s'ils le veulent, leur candidature, et que, d'autre part, les camarades qui sont actuellement désireux d'entrer au Conseil puissent faire acte de candidat.

Cette note sera insérée au Bulletin de février, les réponses seront attendues à l'U. A. G. jusqu'au 5 mars. La liste établie à ce moment-là de tous les candidats au Conseil sera proposée à la séance suivante du Conseil d'administration.

14° *Groupements régionaux et réunions corporatives.* — La constitution des groupements régionaux reste toujours à l'étude et l'U. A. G. ne saurait trop encourager l'initiative particulière dans cet ordre d'idées.

D'autre part, le président expose que les camarades ne se connaissant pas entre eux, il est persuadé qu'un profit réel pour la collectivité et pour chacun de ses membres sortirait des réunions corporatives mensuelles, où les mesures propres à protéger les intérêts de chaque métier seraient étudiées ensemble. Ces réunions se feraient en dehors de l'U. A. G. Les camarades d'un même métier constitueraient un bureau de séances et lorsque des vœux seraient émis, dont la réalisation pourrait être poursuivie par l'U. A. G., ce Bureau les transmettrait au Conseil d'administration de l'U. A. G. Pour Paris, on rechercherait une salle susceptible d'être libre plusieurs fois par mois pour ces réunions par corporation.

Le Conseil adopte ces propositions à l'unanimité des membres présents.

Note. — L'heure tardive oblige le président à remettre la suite

de la séance au samedi 22 janvier, à 14 h. 30. Une nouvelle convocation sera adressée aux membres du Conseil avec l'ordre du jour à suivre.

Des questions très intéressantes ayant été agitées dans cette séance, le Conseil décide de faire adresser aux membres de province le procès-verbal de cette première partie de la séance afin qu'ils prennent connaissance des discussions.

La séance est suspendue à 18 heures.

Compte rendu de la Séance des Délégués de la Section des Masseurs du 31 Décembre 1920

Les masseurs délégués se sont réunis le 31 décembre 1920, à 15 heures.

Étaient présents les camarades : Favret, Gudefin, Seguin, Grillet.

Après lecture de diverses lettres émanant de camarades de la même corporation et étude de la réponse à faire à chacun d'eux, les délégués demandent :

1° L'insertion au Bulletin mensuel de la lettre de Mme Kahn, précisant la répartition du don fixe au nom de son Comité pour les masseurs élèves de son école (la somme en question doit continuer à servir un don de 50 francs à l'occasion du mariage des masseurs élèves de l'école, et de la naissance de chacun de leurs enfants).

2° Les délégués proposent qu'une démarche soit faite auprès des journaux de mutilés et d'anciens combattants afin d'obtenir l'insertion d'une annonce relative aux masseurs.

3° Ils demandent que la liste des masseurs, avec leurs adresses, soit insérée dans le Bulletin mensuel.

Diverses questions : celle du placement d'un masseur aveugle à l'hôpital militaire d'Alger ; celle de la lettre qui a été adressée aux établissements de sports et salles d'armes de Paris ne peuvent pas encore être résolues dans cette séance, la réponse n'étant pas parvenue à la section de l'U. A. G.

NOUS DEMANDONS...

Une place de téléphoniste pour notre camarade Chaumerac, ancien téléphoniste de l'École de Reuilly et qui connaît très bien son métier.

Des représentations d'alimentation, savons et huiles et conserves, etc., pour notre camarade Lévy Fernand, à Sains-en-Gohelle, par Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais).

Le camarade René Durand, de Tonnerre (Yonne), se met à la disposition des camarades pour le vernissage au tampon et pour faire les échantillons de faux bois, des dessous de brosses et tout le vernissage.

Travail soigné.

S'adresser : 19, rue Vaucorbe, Tonnerre (Yonne).

Avis aux Tricoteurs

Les camarades tricoteurs paieront leur laine au prix de filature (10 ou 15 francs moins cher par kilogr. que dans le commerce), c'est-à-dire au tarif de 1.000 kilogr., en s'approvisionnant par 5 kilogr. dans une même teinte.

S'adresser au camarade Serre, 3, rue du Réservoir, Lorient (Morbihan).

Union Commerciale des blessés aveugles

Un groupe de nos camarades a fondé sous la raison sociale indiquée comme titre, une Société ayant pour objet le commerce au détail de tout produit d'épicerie et de consommation domestique.

Il nous demande l'insertion suivante :

« Notre Société, à capital et personnel variables est exclusivement formée d'aveugles de guerre actuellement au nombre de onze, qui en assument entièrement la direction et le fonctionnement.

« Nous avons ouvert au 17, rue Galvani (17^e), et 111, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e), téléph. : Passy 73-29, deux maisons où nous mettons en vente aux conditions les plus avantageuses des produits de qualité irréprochable et des marques les plus réputées dont nous pouvons assurer la livraison sans frais dans Paris ou l'expédition sans délai.

« Nous sommes à la disposition de nos camarades pour leur adresser nos prix sur lesquels nous leur réserverons une remise spéciale de 5 o/o lorsqu'ils signaleront leur qualité de membre de l'U. A. G.

« Le Conseil d'administration :

« GROUSSIER, *président* ;

« DE BIZEMONT, *adm.-délégué* ;

« PLETINCKX, *administrateur* ;

« DESSEIGNES, *administrateur*.

Lettres de Camarades

Le capitaine Izaac, ancien secrétaire général de l'Union des Aveugles de Guerre, ayant été vivement pris à parti par la Gazette de *Touche-à-Tout*, a adressé la lettre suivante à Mme Bouchart, avec demande d'insertion.

Cette Gazette ne devant plus paraître, le camarade Izaac demande l'insertion de sa réponse au Bulletin afin que les lecteurs du *Touche-à-Tout* puissent en prendre connaissance :

« Saint-Cloud, 14 janvier 1921.

« Madame,

« J'ai bien lu l'article de votre dernière Gazette, où vous me mettez assez souvent et particulièrement en cause. Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne partage pas la plupart des opinions émises dans cet article.

« La vérité toute nue, malgré son simple appareil, n'est pas saisie de la même façon par tout le monde.

« Je ne désire pas entrer dans une polémique qui pourrait être longue et probablement peu utile à la cause des aveugles de guerre.

« Cependant, sans vouloir reprendre point par point, ce qui me serait possible, toutes les allégations de cet article, je tiens à affirmer pour vrai ceci :

« 1° Je n'ai aucune rancune personnelle vis-à-vis du commandant Sallerin. Je suis sûr de mes sentiments intimes à cet égard, et vous me permettrez de croire, madame, que je les connais mieux que vous-même.

« 2° Je n'ai rien escamoté à l'U. A. G., j'ai toujours été partisan d'éclairer entièrement les camarades de Paris ou de province. J'en appelle à tous les membres de l'ancien Conseil d'administration de l'Union.

« Si, en particulier, notre ancien président avait des conceptions personnelles sur l'attitude de ce qu'on appelle aujourd'hui les extrémistes, pourquoi n'a-t-il pas fait dans le Bulletin mensuel un article, comme il a toujours su le faire en d'autres circonstances, quand il l'a voulu.

« 3° Je suis ami de l'ordre, ennemi résolu du désordre, mais je cherche à garder un large esprit d'équité, et je n'aurai pas, sans preuve, sans enquête sérieuse, voté pour la radiation de bon nombre de membres de l'Union qui ont des idées très différentes des miennes, mais dont je respecte la liberté de pensée.

« J'ai la ferme conviction que l'U. A. G. restera une fort belle Union de mutilés. Je collaborerai à son action jusqu'à nouvel ordre à

titre d'administrateur, jusqu'à expiration de mon mandat. Je n'ai pas d'autre ambition à l'U. A. G. Je ne cherche aucun titre nouveau. J'ai d'ailleurs le caractère peu ambitieux et je ne poserai jamais ma candidature au Parlement, ayant la conviction que je n'ai pas ce qu'il faut pour être un bon député.

« Je garde de l'estime pour vous, madame, car je suis persuadé que tout ce que vous faites, vous le faites dans le but désintéressé de servir la cause des aveugles de guerre, mais je ne vous accorde pas le monopole de cette belle action, et je serais vraiment heureux si vous pouviez arriver à penser que je sers la cause des aveugles de guerre dans le même but que vous-même.

« J'ajoute que les aveugles de guerre vous doivent de la reconnaissance pour les services que vous leur avez rendus, notamment au moment de la formation de l'Union, mais votre personnalité, celle de notre ancien président et la mienne, comptent bien peu en face de la masse des aveugles de guerre. Cette masse, composée d'une très grande majorité d'hommes de bon sens, saura profiter de l'organisation de l'U. A. G. et saura trouver dans son sein les administrateurs les meilleurs.

« J'ai l'honneur, madame, de vous présenter l'expression de mes hommages respectueux.

« Signé: IZAAC.

« P.-S. — Je désire que cette lettre soit publiée dans le prochain numéro de la Gazette de *Touche-à-Tout*. »

NOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 15 janvier, a pris connaissance de la Gazette de Mme Polliot-Bouchart. Il a approuvé le texte de la réponse du camarade Izaac, ancien secrétaire général. Il en a autorisé l'insertion, et, de plus, voulant faire le grand jour sur cette affaire, il a décidé de publier dans les pages du Bulletin, une réponse à cet article qui tend à jeter le trouble parmi les membres de l'Union.

Du Camarade Fauvel Albert :

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la lettre du camarade Fauvel, ancien membre du Conseil d'administration de l'U. A. G., secrétaire général de la Fédération départementale des Associations de Mutilés des Côtes-du-Nord, a décidé l'insertion des passages suivants :

« J'étais pressé de savoir ce qui s'était passé à l'Assemblée générale de notre Groupement et j'attendais avec impatience l'arrivée du Bulletin.

« Je viens d'en connaître le résultat par *Touche-à-Tout*, Gazette.

« Depuis longtemps je sentais ce dénouement nécessaire pour l'U. A. G. et, dernièrement encore, une lettre plutôt dure fut adressée par moi au camarade Izaac. Je fais à ce camarade toutes mes excuses. Sa conduite, d'après la Gazette de Mme Polliot-Bouchart, me montre qu'il n'était pour rien dans les reproches que je lui adressais et que ces reproches allaient à la marche générale de l'Union dont, comme secrétaire général, il supportait la responsabilité morale.

« Dirigeant moi-même d'un groupement de plus de 6.000 adhérents, je sais combien il est difficile de faire plaisir à tous. Il y a cependant une chose qu'il ne faut pas oublier : une association de victimes de la guerre doit être une association active et non une association passive ; l'U. A. G. doit être l'avocat de notre cause devant les pouvoirs et non la centralisation des secours venant de partout.

« Dès le début, j'avais demandé au Bureau de l'U. A. G. d'envisager l'entrée du groupement à l'Union Fédérale, de telle sorte que nos revendications auraient été coordonnées avec celles des autres victimes de la guerre. Mme Polliot-Bouchart nous dit que le commandant Sallerin voulait nos pensions de 4.500 ou 4.800 francs. C'est là une manœuvre dangereuse, car elle nous place en face de la doctrine de toutes les associations : le coût moyen de la vie.

« Au Congrès annuel de l'Union Fédérale, au mois de juin dernier, à Tours, Dupin et moi, seuls membres de l'U. A. G. présents, délégués par nos associations respectives, nous avons obtenu de nos camarades mutilés les vœux suivants :

« 1° Pension basée sur le coût moyen de la vie établi tous les deux ans par une Commission paritaire.

« 2° Pour les grands mutilés une surpension égale à la moitié du coût moyen de la vie ;

« 3° L'indemnité de tierce personne variant suivant les cas entre la moitié et le total du coût moyen de la vie.

« Dans ces conditions et en se basant sur le coût moyen de la vie à 3.800 francs (traitement de début d'un fonctionnaire) on voit que la pension minimum d'un aveugle de guerre serait de 7.600 francs.

« Voilà pourquoi je viens renouveler ma demande d'entrée de l'U. A. G. à l'Union Fédérale afin que les aveugles agissent de concert avec les autres victimes de la guerre.

« D'un autre côté, je regrette vivement les paroles de Mme Polliot-Bouchart dans sa Gazette.

« L'U. A. G. telle que nous l'avons conçue et désirée pour vous n'existe plus et je préférerais la voir dissoute que de penser que votre Association sera un groupement méprisé parce qu'il n'a pas su conserver sa dignité. »

« J'aime beaucoup Mme Polliot-Bouchart, je considère qu'elle est une de celles qui ont fait le plus pour la diffusion du Braille, mais pourquoi diable est-elle sortie de ce rôle qui lui avait acquis la sym-

pathie de tous les aveugles et a-t-elle voulu nous imposer ses opinions, non seulement en ce qui concerne les aveugles (c'était à la rigueur plausible), mais encore ses opinions politiques là où elles n'ont rien à faire ? Qu'il fut malheureux pour l'U. A. G., son article relatif aux grèves de mai dernier !

Nous nous sommes toujours élevés contre les œuvres qui semblaient prendre les aveugles pour des enfants qui avaient perdu, en même temps que leurs yeux, toute notion personnelle sur les événements qui se déroulent... De cet article date, à mon avis, une profonde séparation entre Mme Polliot-Bouchart et les aveugles qui l'aiment toujours mais ne veulent pas la suivre dans ses doctrines.

« Les aveugles veulent vivre par eux-mêmes et décider eux-mêmes ce qu'ils veulent, c'est leur droit et voilà la cause profonde de la manière d'agir de ceux que Mme Bouchart appelle des extrémistes et dont je m'honore d'être. Tout extrémiste que je suis, le groupement de mutilés que je dirige ici a su grouper toutes les opinions et il vit d'une force qui vient de ses membres et non de ses dirigeants qui importent peu. La disparition du Bureau d'une Association d'un homme qui ne possède pas la grande majorité, je ne dis pas de l'estime, le commandant Sallerin la possède, mais la majorité des forces d'action n'est pas une raison de mort, mais au contraire une raison de vie plus intense.

« Je ne connais pas les camarades qui viennent de prendre la direction de l'U. A. G., mais j'espère qu'ils auront fait abstraction de toute idée préconçue entre les personnes ou les institutions existantes et qu'ils sauront faire de notre groupement une force d'action qui, jointe à celle des autres groupements de mutilés, nous assure l'aboutissement favorable de nos justes revendications.

« Je me tiens d'ailleurs à leur disposition pour leur fournir tous renseignements utiles sur ce qui est fait dans les associations groupant la grande masse des victimes de la guerre. »

Du Camarade Lesade Marcel :

Le camarade Marcel Lesade a reçu de l'un d'entre nous, qui désire garder l'anonymat, une certaine somme pour lui venir en aide dans une situation difficile. Il lui adresse ses remerciements de la façon suivante :

« Cher camarade,

« J'ai été très touché par le bel acte de solidarité, de bonne camaraderie que vous avez témoigné à mon égard. J'aurais bien voulu connaître votre nom, mais puisque votre désir a été de garder secret votre nom, j'ai demandé à l'Union de bien vouloir insérer dans son Bulletin tous mes remerciements pour vous et en même temps pour que tous les camarades aveugles sachent qu'il y a parmi eux des gens

qui sont sensibles à l'affliction des autres. Il est peut-être vrai qu'il y ait peu de camarades qui se soient trouvés dans mon cas, c'est ce que je souhaite de tout mon cœur.

« Encore une fois merci pour moi et toute ma petite famille. »

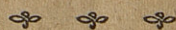
Rectification aux listes d'Aveugles par département

Notre camarade Vérité (Robert), nous a demandé la rectification de sa profession, ainsi qu'il suit :

Vérité (Robert), Immeubles, 12, rue de Balzac, à Tours (Indre-et-Loire).

LISTES D'AVEUGLES PAR DÉPARTEMENT

(Suite)



Liste des Camarades de la Haute-Saône

Barbette (Séraphin), à Villevrecheux, par Courchaton, cordonnier-brossier.

Barbette (Louis), Villevrecheux, par Courchaton, néant.

Bompuis (Marc-Joseph), Villersexel, néant.

Camuset (Olivier), La Chapelotte, par Autrey-les-Gray, tricoteur.

Charrière (Aiphonse), Mailley, par Maizières, cordonnier-brossier.

Colleuille (Maurice), rue de Plombières, Aillevillers, néant.

Daurios (Fernand), Corbenay, tonnelier.

Deboulet (Henri), cité de la Petite-Prés, Héricourt, néant.

Finot (Gaston), 6, route de Champvans, Gray, néant.

Gaconnier (Charles), Raddou, néant.

Grobi (Jean-Germain), Fougerolles, masseur.

Grosjean (Alphonse), au Haut de la Côte Raddou, cordonnier-brossier.

Gustin (Louis), 30, rue de Grammont, Luxeuil-les-Bains, cordonnier.

Havotte (Hippolyte), Amage, cultivateur.

Henrier (François), La Monthleuse, par Bucey-les-Gy, brossier.

Leloup (Auguste), 11, rue des Ilottes, Vesoul, secrétaire d'un

Office de Mutilés.

Mohillet (Maurice), Pusey, cultivateur.

Renaudot (Clément-Joseph), Authon, par Rioz, dactylo.

Reuchet (Henri), Fleurey-les-Tavernay, cordonnier.

Rochet (Philippe), rue Charles-Bontemps, Jussey, brossier.

Vielliet (Henri), Grande-Rue, Gy, brossier.

Liste des Camarades de la Haute-Savoie

Burnier (Jean-Claude), Magland.

Favre (Camille), Valleiry, cultivateur.

Garcin (Marie), La Combe, par Sillingy, brossier.

Grillet (Aubert), Châtel, par Abondance, cultivateur.

Gromelle (Roger), Annemasse.

Lavorel (Louis), 16, rue Vaugelas, Annecy, brossier.

Neuvecelle (Henri), Lully, par Bons.

Perroux (Lucien), Juffly, Fillinges, par Bonne, brossier.

Reydet (de) (Jules), Allonzieuc.

Sublet (Jude), 13, rue de la Gare, Annecy, brossier.

Veyrat (Jean), Minzier, par Frangy, brossier.

Liste des Camarades de la Haute-Vienne

Samuel (Joseph), Magnac, Laval, brossier.

Sigault (Jean), Charrières, par Saint-Léonard-de-Noblat, ingénieur-agronome.

Tricaud (Joseph), chez M. Masle, avenue de la Gare, Bellac, brossier.

Valladeau (Pierre, au Goth, par Saint-Junien, ajusteur.

Vareille (Simon), Ferme de la Gagnerie, Saint-Symphorien, par Nantiat, chaisier.

Veyret (Pierre), Mazenty, Oradour-s./Glane, brossier-vannier.

Vinace (Bressandier), Le Pont du Dérot (Saint-Junien), chaisier-brossier-vannier.

Liste des Camarades de l'Hérault

Abeilhe (Paul), Saint-Étienne-des-Courges, par Soubès.

Affre (Ernest), 11, rue Henri-Martin, à Béziers, brossier.

Alquier (Germain), chez Mme Guilbot, 4, rue du Mouton, Béziers.

Allies (Louis), rue de l'Université, Montpellier, brossier.

Aubus (Jules), 1, rue Adolphe-Mion, Montpellier, officier en retraite.

Blanc (Augustin), 53, rue de l'Hospice, Cette.

Brun (Camille), 20, boulevard Henri-IV, Montpellier.

Cabrol, Pérignan, brossier-chaisier.

Deboozerie, (Henri), chez Mme Robert, 9, rue Ecole-Mage, Montpellier, brossier-chaisier.

Delmas (Louis), 14, avenue de Montpellier, Florensac, brossier.

Fabre (Irénee), Lacoste, par Clermont-l'Hérault, tricoteur.

Fabries (Henri), Vendrez.

Fraisse (Emmanuel), Corneilhan, brossier-chaisier.

Lacotas (Pierre), 1, avenue de Toulouse, Montpellier, placier.

Marion (Marcel), 2, rue Bonnié, Montpellier, brossier-vannier.

Maurandy (Charles), 37, rue de Conti, Pezenas, vannier-brossier.
 Mazaudier (François), 12, rue Constance-Cezellis, Montpellier, brossier.
 Morin-Lacotas, 5, rue Gerhardt, Montpellier.
 Rivemale (Joseph), aux Moustaches, près de Bédarieux, propriétaire.
 Saussotte (Pierre), 8, rue Emile-Zola, Montpellier, masseur.
 Tanis (Joseph), 28, rue Saint-Léon, Montpellier, brossier.
 Verdier (André), 1, rue Montpellieret, Montpellier.
 Vidry (Georges), Nébian, par Clermont-l'Hérault, brossier-vannier.

Liste des Camarades de la Loire

Arnaud (André), Maison Miolane, 97, rue Richelandière, Saint-Etienne, accordeur de piano.
 Balaguy (Joseph), 26, rue Lamure, Roanne, brossier-chaisier.
 Bardonnat (Marcel), Vivans, canton de la Pécaudière, tricoteur.
 Besset (Jules), au Bacha, maison Gachaut, commune d'Isieux, canton de Saint-Chamon, vannier.
 Bouchet (Philippe), La Chaux, Boën-s./Lignon, brossier-chaisier.
 Boudot, 30, rue de la Bourse, Saint-Etienne, masseur.
 Cizeron (Barthélemy), commune de l'Etrat, par Saint-Etienne, brossier-chaisier.
 Clément (André), 12, rue d'Annonay, Saint-Etienne, rempailleur.
 De Coursy (Joseph), 22, rue Verdier, à Firmigny.
 Cuisinier (François), Régnay.
 Delorme (Louis), A. G., à Saint-Pierre-la-Noaille.
 Destre (Pierre), Saint-Hilaire-s./Charlieu.
 Devin (Johannès), Meyrieu, Montrond-les-Bains, cordonnier.
 Girard (Jean-Marie), place de l'Eglise, Chazelle-s./Lyon, vannier.
 Grangier (Claudius), Dorrieu, par la Terrasse-s./Dorlay, chaisier-brossier.
 Marignier (Benoit), Chazelles-s./Lyon, représentant de commerce.
 Martin (Jean), 7, rue de Terrenoire, Saint-Etienne, accordeur, réparateur de pianos.
 Meys, maison Payre, les Rouardes, Grande-Croix, brossier.
 Morel (Antoine), Trelins, par Boens-s./Lignon, vannier.
 Peligry (Jean-Baptiste), 1, rue Berthelot, Saint-Etienne.
 Perret (Claudius), Saint-Bonnet-le-Courreau.
 Philis (Régis), 19, rue Denis-Escoffier, Saint-Etienne.
 Raffard (Benoit), Mon Faugier, La Ricamarie, rempailleur de chaises.

(A suivre.)

Le Gérant : GARNIER.

Imprimerie Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

COMITÉ D'ACTION

Au moment où nous mettons sous presse, le Comité d'Action pour 1921 n'est pas encore définitivement constitué.

Liste des Donateurs

M. Gazel, Paris	20 »
M. E. Barbier, Paris	20 »
M. Hartog, Le Havre (Seine-Inférieure)	20 »
Mme Deplanque, Paris	20 »
M. Grabenstetter, Paris	25 »
Mme G. Desmot, Paris	20 »
Mme Boufflet, Paris	20 »
Mme Guibon Guilhem, Paris	20 »
Mme Guedenet, Vesoul (Haute-Saône)	25 »
M. Brasseur, à Paris	100 »
Mme Beaufort de Barraquero, Mondoza (Rép.-Argentine)	20 »
Mme de Reville, Paris	5 »
M. Bernheim, Paris	50 »
Mme B. Franqueville, Paris	30 »
Mme H. Dufesne, Neuilly-sur-Seine	20 »
Mme Charobot, Paris	30 »
M. le directeur de l'Hôtel Moderne, Paris	50 »
Mme Merle, Paris	20 »
Mme du Boys, Versailles (S.-et-O.)	20 »
M. Ch. David et Mlle A. Verney, à Paris	100 »
M. Lionel Laroze, Paris	10 »
Collecte faite au mariage Cavet-Lévêque, à Choignes (Haute-Marne)	27 75
M. Etchéberry, Bayonne	100 »
M. E. Douard, Paris	20 »
M. Dade, Montargis (Loiret)	20 »
Mme Juliette Ripeloux, Primeton, New-Jersey (Amérique)	168 06
Mme L. Canevet, Calais	100 »
Mme Bonnefoy, Paris	20 »
Mme Maillard, Angers (Maine-et-Loire), legs et don ..	520 »
Cercle « Intimité », à Bruxelles	311 50
Mme Sejalon, Boulogne-sur-Seine	25 »
M. Frey, Constantine	25 »
Mme Ch. Otten, Gagny (Seine-et-Oise)	50 »
M. M. de Montille, Paris	20 »
Anonyme	500 »
M. le comte Aron, Paris	100 »
Milles Mahe, St-Malo (Ille-et-Vilaine)	10 »

M. l'Intendant général Bubos, Besançon	10 »
M. Guy Lepel-Cointet, Paris	500 »
La famille Adam Millon, Le Caire (Égypte)	50 »
Les élèves de Flavacourt (Oise)	10 »
M. E. Blanchard, Paris	10 »
M. et Mme Dessauce, Paris	40 »
Mme Menard-Dorian, Paris	50 »
Mme Uzel, Grenoble	10 »
Mme Regis Four, à Mâcon (don d'un de ses clients américains)	1.000 »
M. Bouchez, Paris	20 »
M. André Mattei, Pondichéry (Cochinchine)	20 »
Mme veuve Lemoine, Marseille	50 »
Mme veuve L. Vacher, Voiron (Isère). (Transmis par les <i>Annales</i>)	30 »
Mme Ch. Vehrline, Paris	50 »
Les élèves de l'École Primaire Supérieure de Filles, à Bizerte	50 »
M. Franc de Ferrière, Pessac-sur-Dordogne (Gironde)	20 »
Une Beauceronne	50 »
M. Henri Carréga, Rio Salado	20 »
Mlle Verjens, Blida (Algérie)	20 »
Les élèves du Lycée de Jeunes Filles, à Besançon (6 francs de rente 6 % 1920)	100 »
M. A. Cottin, Paris	50 »
M. E. Granier, Crépy-en-Valois (Oise)	25 »
Un camarade	200 »
M. et Mme Marius Barel, Sontay (Tonkin) (Transmis par les <i>Annales</i>)	100 »
Mme Lutscher, Montevideo (Uruguay) (Transmis par les <i>Annales</i>)	10 »
Mlles M. et L. Flandin, Marseille	25 »
M. Delpy, Paris	5 »
Mme Ch. Baudet, Paris	20 »
Une amie d'Haïti	150 »
Mme Camp, Marseille	100 »
M. Bredif, Rochecorbon (Indre-et-Loire)	40 »
Mlle Pigier, présidente de l'Œuvre du Soldat aux yeux clos, St-Etienne	100 »
M. et Mme Godefroy, Dinan (Côte-du-Nord) (Trans- mis par les <i>Annales</i>)	50 »
Mme veuve Lamothe, Hauterives (Rhône) (Transmis par les <i>Annales</i>)	25 »
Mme Boissières, à Boissières (Gard) (Transmis par les <i>Annales</i>)	22 »
Mme Pupidon-Comptour, Saint-Germain-Lembron (P.-de-D.) (Transmis par les <i>Annales</i>)	30 »
M. Rivet, Pontcharra (Isère)	20 »

(A suivre.)